



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

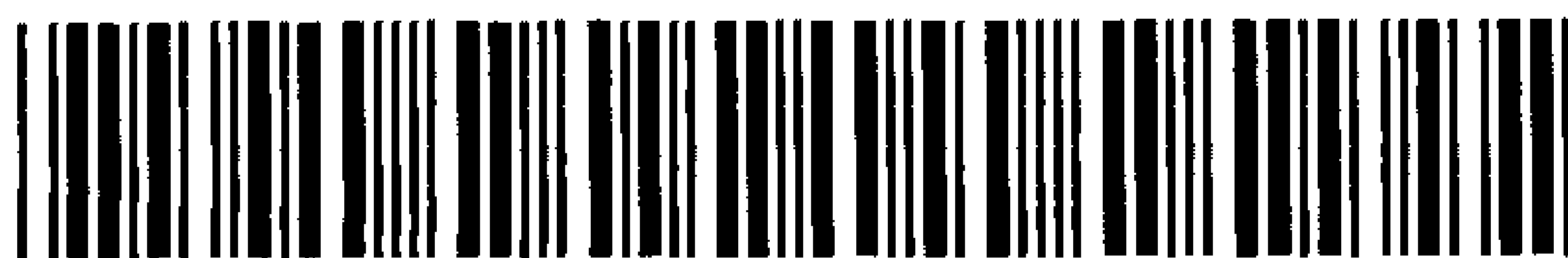
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 07292

Numéro SIREN : 810 665 729

Nom ou dénomination : 7.8 Hz Holding

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2016 sous le numéro de dépôt 40605



1604065001

DATE DEPOT : 2016-04-22

NUMERO DE DEPOT : 2016R040605

N° GESTION : 2015B07292

N° SIREN : 810665729

DENOMINATION : 7,8 Hz Holding

ADRESSE : 42 rue Monge 75005 Paris

DATE D'ACTE : 2016/03/29

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET S

7,8 Hz HOLDING

S.A.S. au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 42 rue Monge
75005 PARIS

R.C.S : 810 665 729

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

22 AVR. 2016

Sous le N° :

15 B. 7292

PROCES-VERBAL

De l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PF. Du 29 mars 2016

OC

Le 29/03/2016,
À 18 heures,

Les associés de la société 7,8 HZ HOLDING, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Bruno DELAUNAY, préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide la désignation de **Madame DEMANET Cécile**, demeurant au 1 rue de Madagascar 91940 LES ULIS en tant que Commissaire aux comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide la désignation de la société **AUFIGES SARL**, domicilié 41 avenue des Tilleuls 91300 MASSY ; représentée par Monsieur Hervé TOULON, co-gérant ; en tant que Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

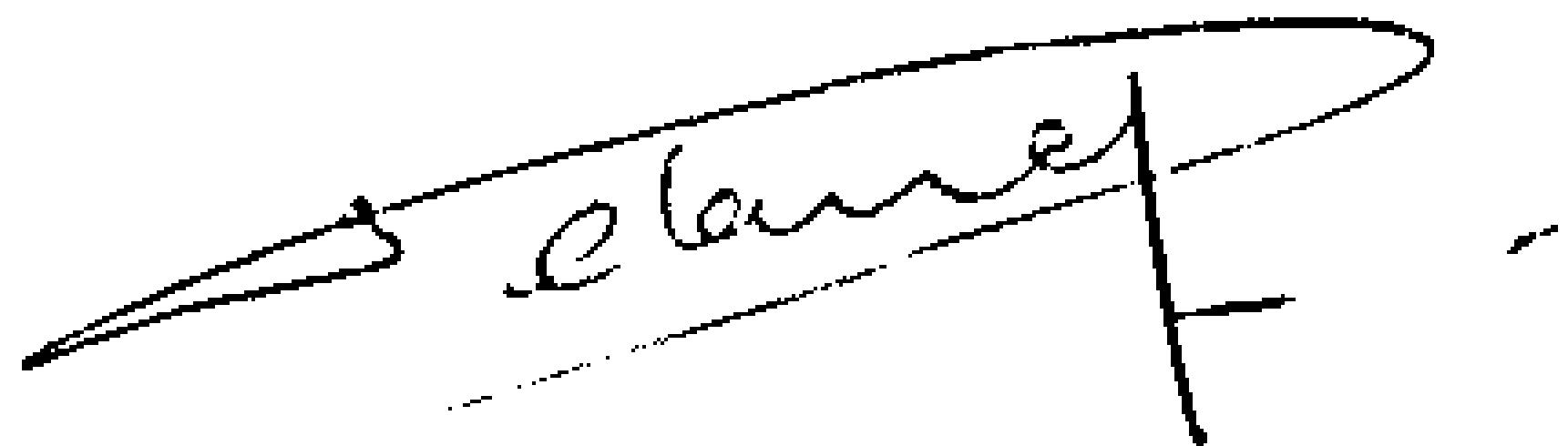
Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

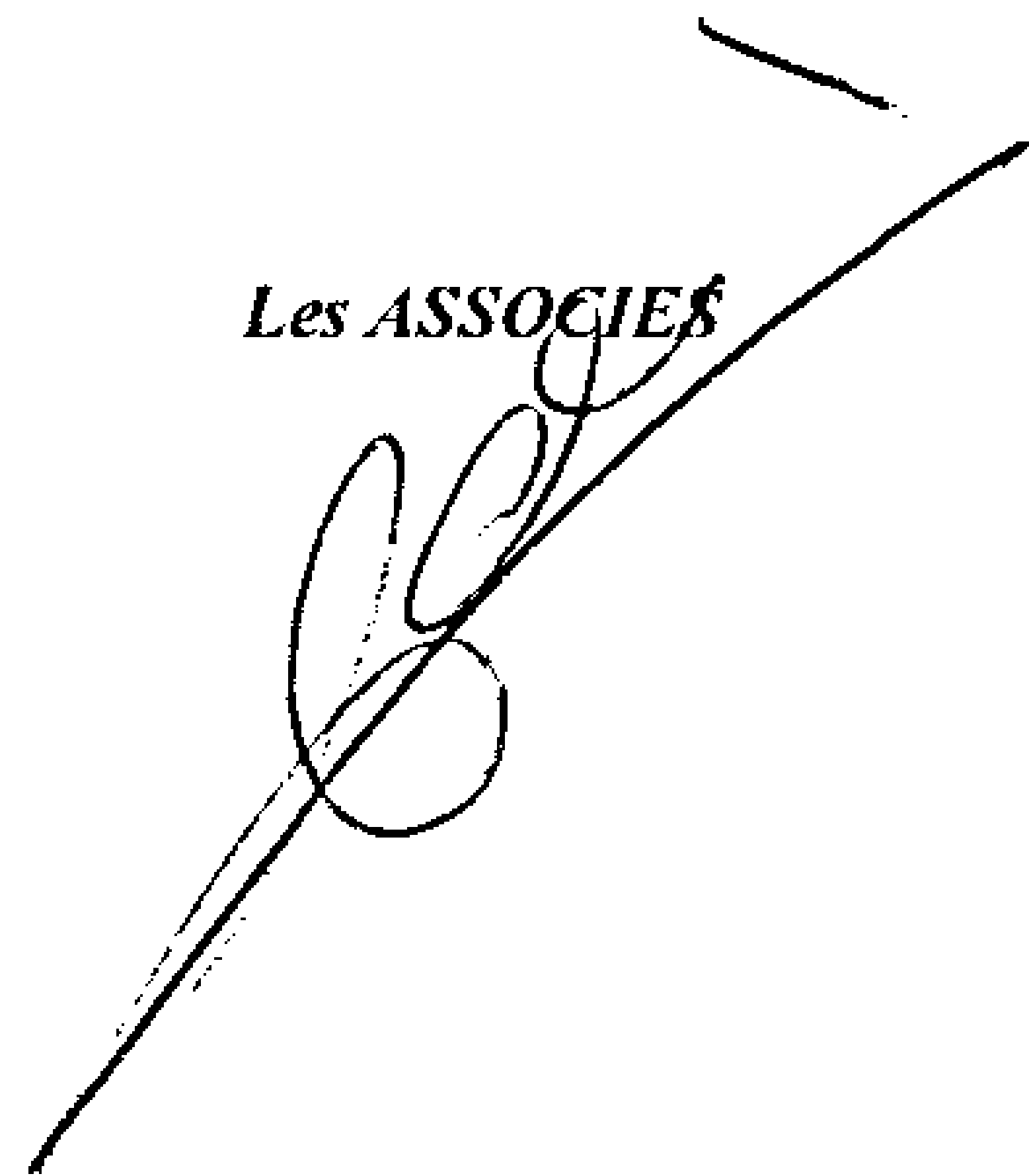
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés présents.

Le PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Demanet', written over a horizontal line.

Les ASSOCIES

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a diagonal stroke, written over a horizontal line.